



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication: **29.08.2001 Bulletin 2001/35** (51) Int Cl.7: **A41F 9/02**

(21) Numéro de dépôt: **01420048.9**

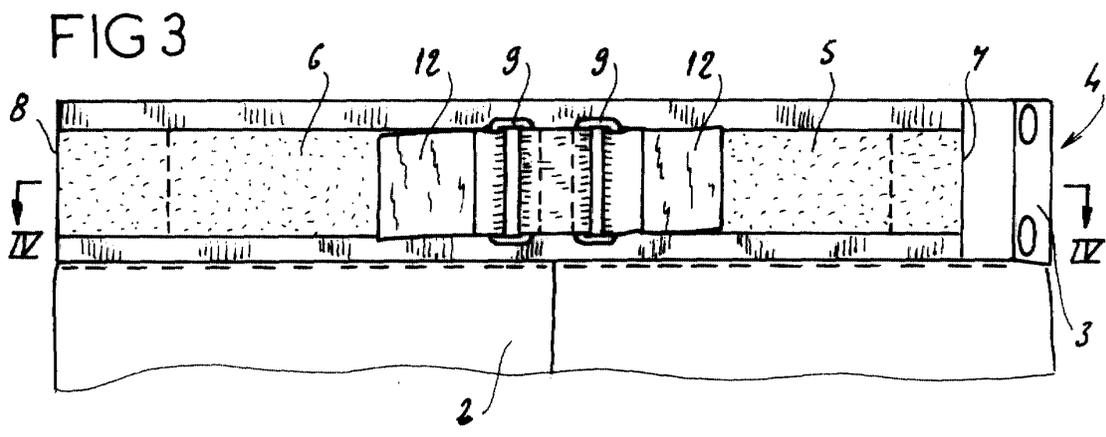
(22) Date de dépôt: **21.02.2001**

<p>(84) Etats contractants désignés: AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE TR Etats d'extension désignés: AL LT LV MK RO SI</p> <p>(30) Priorité: 22.02.2000 FR 0002199</p> <p>(71) Demandeur: Societe d'Exploitation de Marques S.D.E.M. 69250 Fleurieu dur Saone (FR)</p>	<p>(72) Inventeur: Caunes, Jean-Claude 69250 Fleurieu sur Saone (FR)</p> <p>(74) Mandataire: Maureau, Philippe et al Cabinet GERMAIN & MAUREAU, 12, rue Boileau, BP 6153 69466 Lyon Cedex 06 (FR)</p>
---	---

(54) **Ceinture extensible et réglable pour pantalon**

(57) Cette ceinture comprend quatre sangles élastiques (5, 6), deux (5) situées sur la face avant du pantalon (2) et deux (6) situées sur la face arrière de celui-ci, les deux sangles arrière (6) étant chacune fixées par une de leurs extrémités au milieu de la face arrière du pantalon et les deux sangles avant (5) étant chacune fixées par une de leurs extrémités au milieu de la face

avant du pantalon, par exemple de part et d'autre de l'ouverture de celui-ci, deux jeux de boucles (9) étant fixés sur les parties latérales du pantalon et chaque boucle (9) servent au passage de l'extrémité libre de l'une des sangles (5, 6), l'extrémité libre de chaque sangle (5, 6) pouvant être refermée sur elle-même et bloquée dans la position choisie, après réglage de sa longueur et de sa tension.



Description

[0001] La présente invention a pour objet une ceinture extensible et réglable pour pantalon.

[0002] Cette ceinture est particulièrement adaptée à l'équipement de pantalons pour la pratique du sport, tels que des pantalons pour la pratique du ski. Il est connu d'équiper un pantalon, notamment un pantalon pour la pratique du sport d'une ceinture élastique et réglable en vue d'assurer un bon maintien du pantalon à la taille de l'utilisateur.

[0003] Cette ceinture est soit indépendante du pantalon et soit montée sur celui-ci de façon coulissante à travers des passants, soit fixée sur la face arrière et au milieu du pantalon, et refermée sur la face avant avec des possibilités de réglage.

[0004] Si la fonction de retenue du pantalon au niveau de la taille est réalisée, le confort de l'utilisateur n'est absolument pas garanti. En effet, une telle ceinture ne prend pas en compte la morphologie de l'utilisateur.

[0005] Le but de l'invention est de fournir une ceinture extensible et réglable pour pantalon qui permette d'une part d'assurer un réglage de la ceinture d'une part pour assurer une bonne tenue de celui-ci à la taille de l'utilisateur, et d'autre part pour s'adapter à la morphologie de l'utilisateur afin d'assurer un excellent confort à celui-ci.

[0006] A cet effet, la ceinture qu'elle concerne, comprend quatre sangles élastiques, deux situées sur la face avant du pantalon et deux situées sur la face arrière de celui-ci, les deux sangles arrière étant chacune fixées par une de leurs extrémités au milieu de la face arrière du pantalon et les deux sangles avant étant chacune fixées par une de leurs extrémités au milieu de la face avant du pantalon, par exemple de part et d'autre de l'ouverture de celui-ci, deux jeux de boucles étant fixés sur les parties latérales du pantalon et chaque boucle servent au passage de l'extrémité libre de l'une des sangles, l'extrémité libre de chaque sangle pouvant être refermée sur elle-même et bloquée dans la position choisie, après réglage de sa longueur et de sa tension.

[0007] Il est ainsi possible de disposer d'un quadruple serrage, permettant de régler indépendamment et chaque fois à l'aide de deux réglages la partie avant de la ceinture et la partie arrière de celle-ci.

[0008] Suivant une forme d'exécution de cette ceinture, les moyens de blocage de chaque sangle après passage dans une boucle sont constitués par des éléments à boucles et crochets connus par exemple sous la marque Velcro.

[0009] Avantagement, chaque sangle élastique est réalisée en un matériau formant des boucles, tandis qu'une couche de tissu comportant des crochets est fixée dans la zone comportant l'extrémité libre de chaque sangle, sur la face destinée à venir en appui contre la sangle, après passage autour d'une boucle.

[0010] Afin de faciliter le réglage de la ceinture, l'extrémité libre de chaque sangle est munie d'une pièce

formant poignée.

[0011] Il est ainsi possible à l'utilisateur de procéder à un réglage continu du serrage, de façon instantanée. Suivant une possibilité, le pantalon qu'elle équipe comporte sur sa face postérieure une rehausse de la partie lombaire, réalisée en un tissu élastique ou similaire et comportant des renforts verticaux constitués par des baleines, les extrémités des deux sangles élastiques situées sur la face arrière du pantalon étant fixées le long des deux renforts verticaux les plus éloignés l'un de l'autre.

[0012] Une ceinture selon l'invention est particulièrement bien adaptée à l'équipement d'un pantalon de ce type, qui est utilisée par exemple pour la pratique du ski dans des conditions difficiles, nécessitant un bon appui lombaire de l'utilisateur. La ceinture selon l'invention permet alors d'assurer un excellent réglage en plaquant la rehausse de la face postérieure du pantalon contre le dos de l'utilisateur.

[0013] De toute façon l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, deux formes d'exécution de pantalons équipés de cette ceinture.

[0014] Figure 1 est une vue en perspective d'un premier pantalon.

[0015] Figure 2 est une vue de face et à échelle agrandie de la partie haute du pantalon de figure 1.

[0016] Figure 3 est une vue de côté et à échelle agrandie de la partie haute du pantalon de figure 1.

[0017] Figure 4 en est une vue en coupe transversale suivant la ligne IV-IV de figure 3.

[0018] Figure 5 est une vue en perspective d'un second pantalon équipé de la ceinture selon l'invention.

[0019] Figure 6 est une vue arrière du pantalon de figure 5.

[0020] La figure 1 représente un pantalon 2 dont la face avant est munie, en partie haute, d'un dispositif d'ouverture 3 permettant d'enfiler et de retirer le pantalon. La partie haute du pantalon est équipée d'une ceinture désignée par la référence générale 4. Cette ceinture comprend quatre sangles élastiques, dont deux désignées par la référence 5 sont situées sur la face avant du pantalon et dont deux désignées par la référence 6 sont situées sur la face arrière du pantalon. Les deux sangles 5 élastiques sont fixées, chacune par une de ses extrémités en 7, au milieu de la face avant du pantalon, à proximité de l'ouverture 3 de celui-ci, tandis que chaque sangle 6 est fixée par une de ses extrémités en 8 au milieu de la face arrière du pantalon. Le pantalon 2 est équipé sur chacun de ses côtés d'un jeu de deux boucles 9 chacune à passage horizontal. Chaque boucle 9 sert au passage d'une sangle respectivement 5, 6 qui est repliée sur elle-même après passage à l'intérieur de la boucle concernée.

[0021] Chaque sangle élastique est réalisée en un matériau formant des boucles, tandis qu'une couche de tissu 10 comportant des crochets est fixée dans la zone

comportant l'extrémité libre de chaque sangle 5, 6. La fixation de chaque élément 10 en tissu à crochets est réalisée sur la face de la sangle 5 destinée à venir en appui contre la partie principale de cette sangle. Afin de faciliter les manipulations, chaque sangle 5 comporte dans la zone de son extrémité libre, une poignée 12. La fermeture d'une sangle après passage à travers une boucle est donc réalisée par des éléments à boucles et crochets connus par exemple sous la marque Velcro.

[0022] Il est ainsi possible de réaliser un réglage continu et de façon instantanée de la longueur et de la tension de chaque sangle 5, 6, ceci indépendamment des autres sangles.

[0023] L'utilisateur peut donc réaliser un serrage qui est d'une part adapté à sa morphologie, et d'autre part adapté à l'utilisation qu'il doit faire du pantalon.

[0024] Les figures 5 et 6 représentent une variante de ce pantalon 2 dans laquelle les mêmes éléments sont désignés par les mêmes références que précédemment. Dans ce cas, la face postérieure du pantalon est équipée d'une rehausse 13 en tissu élastique ou en caoutchouc, destinée à remonter et descendre l'appui le long du dos de l'utilisateur pour former un appui pour la partie inférieure du dos. Cette rehausse est délimitée par un bord extérieur 14 rembourré. Afin d'assurer un appui à la fois ferme et élastique au dos de l'utilisateur, la rehausse 13 comporte trois éléments de renfort constitués par des baleines 15 d'orientation sensiblement verticales. Dans ce cas, les deux sangles élastiques postérieures sont fixées chacune en 16 le long des deux renforts verticaux 15 les plus éloignés l'un de l'autre.

[0025] Comme il ressort de ce qui précède l'invention apporte une grande amélioration à la technique existante en fournissant une ceinture de maintien à réglages multiples, dont le positionnement des réglages permet d'adapter parfaitement le serrage de la ceinture à la morphologie de l'utilisateur et aux conditions d'utilisation du pantalon, et ainsi d'apporter une grande amélioration du confort de l'utilisateur.

[0026] Comme il va de soi l'invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution de cette ceinture et des pantalons qui ont été décrits ci-dessus à titre d'exemples, elle en embrasse au contraire toutes les variantes. C'est ainsi notamment que le réglage de la longueur de chaque sangle élastique pourrait être différent et obtenu par exemple par pénétration de doigts dans des trous ménagés dans la sangle, sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

Revendications

1. Ceinture extensible et réglable pour pantalon, caractérisée en ce qu'elle comprend quatre sangles élastiques (5, 6), deux (5) situées sur la face avant du pantalon (2) et deux (6) situées sur la face arrière de celui-ci, les deux sangles arrière (6) étant chacune fixées par une de leurs extrémités au milieu

de la face arrière du pantalon et les deux sangles avant (5) étant chacune fixées par une de leurs extrémités au milieu de la face avant du pantalon, par exemple de part et d'autre de l'ouverture de celui-ci, deux jeux de boucles (9) étant fixés sur les parties latérales du pantalon et chaque boucle (9) sert au passage de l'extrémité libre de l'une des sangles (5, 6), l'extrémité libre de chaque sangle (5, 6) pouvant être refermée sur elle-même et bloquée dans la position choisie, après réglage de sa longueur et de sa tension.

2. Ceinture selon la revendication 1, caractérisée les moyens de blocage de chaque sangle (5, 6) après passage dans une boucle sont constitués par des éléments à boucles et crochets connus par exemple sous la marque Velcro.

3. Ceinture selon la revendication 2, caractérisée en ce que chaque sangle élastique (5, 6) est réalisée en un matériau formant des boucles, tandis qu'une couche (10) de tissu comportant des crochets est fixée dans la zone comportant l'extrémité libre de chaque sangle (5, 6), sur la face destinée à venir en appui contre la sangle, après passage autour d'une boucle (9).

4. Ceinture selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisée en ce que l'extrémité libre de chaque sangle (5, 6) est munie d'une pièce (12) formant poignée.

5. Ceinture selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le pantalon qu'elle équipe comporte sur sa face postérieure une rehausse (13) de la partie lombaire, réalisée en un tissu élastique ou similaire et comportant des renforts verticaux constitués par des baleines (15), les extrémités des deux sangles élastiques (6) situées sur la face arrière du pantalon étant fixées le long des deux renforts verticaux (15) les plus éloignés l'un de l'autre.

50

55

FIG 1

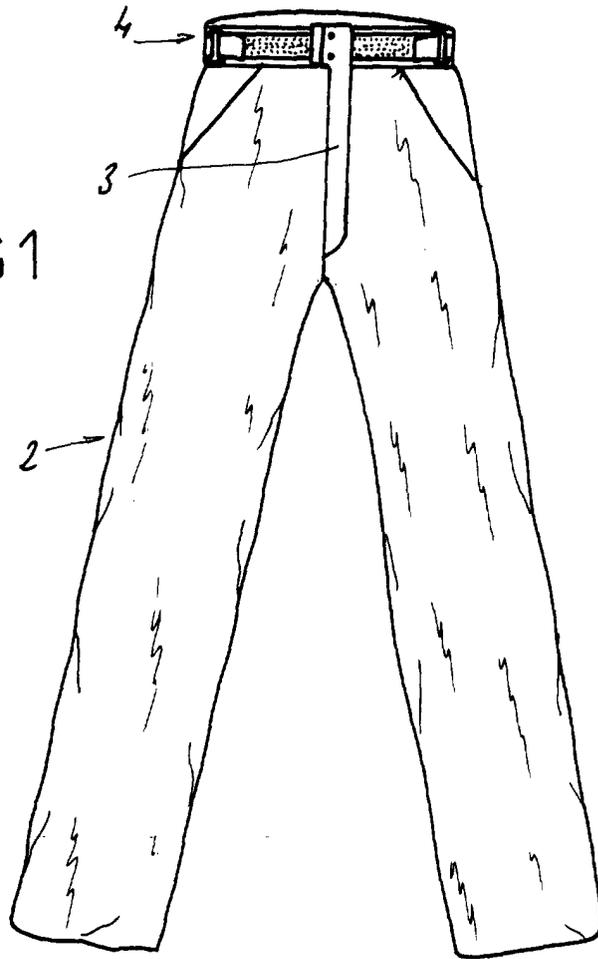
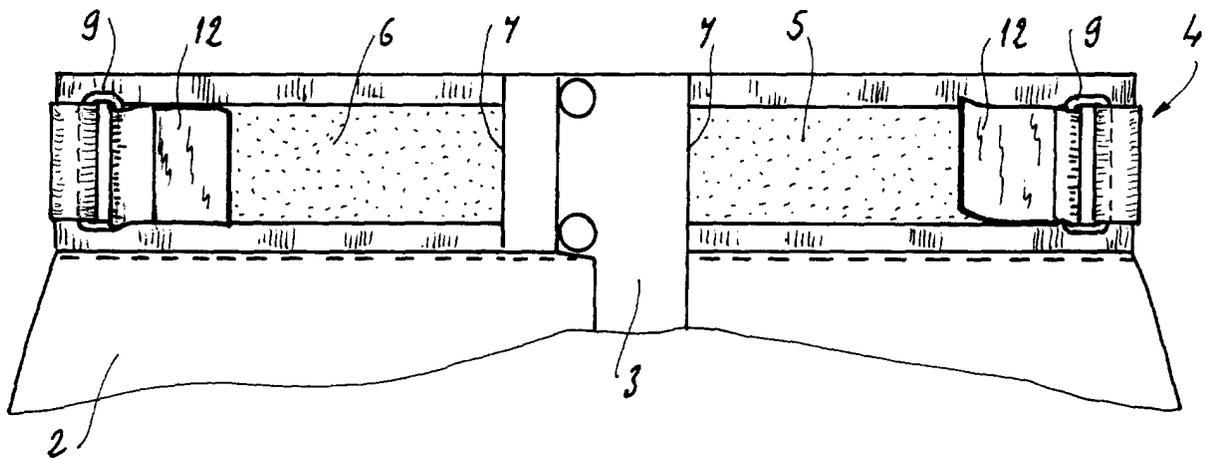
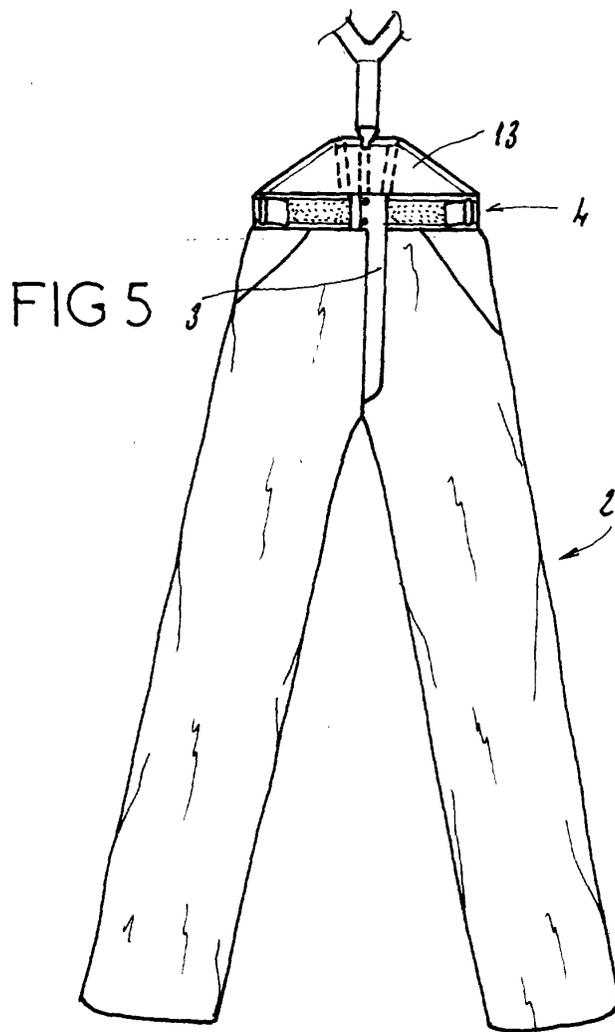
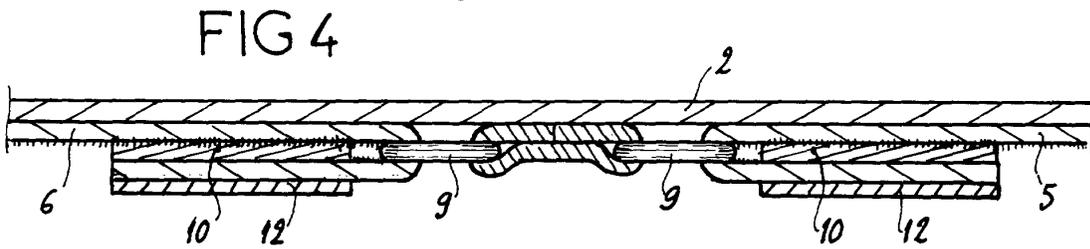
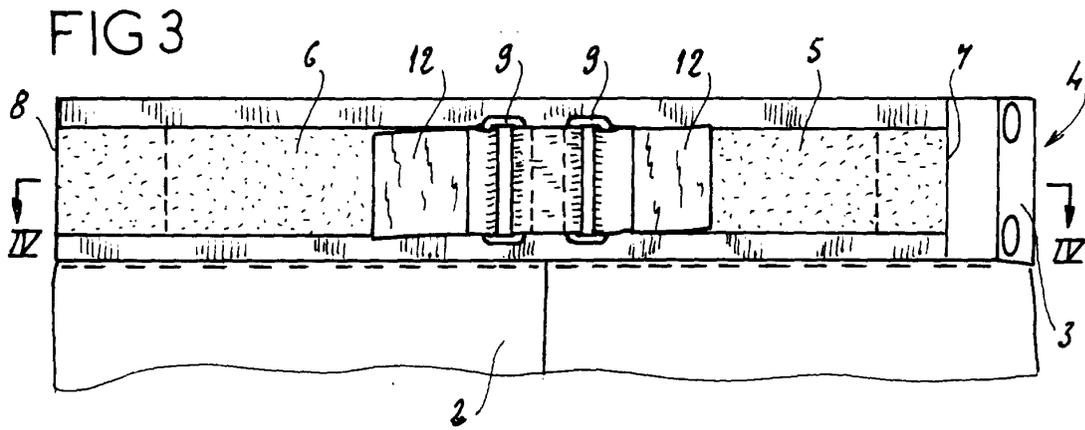
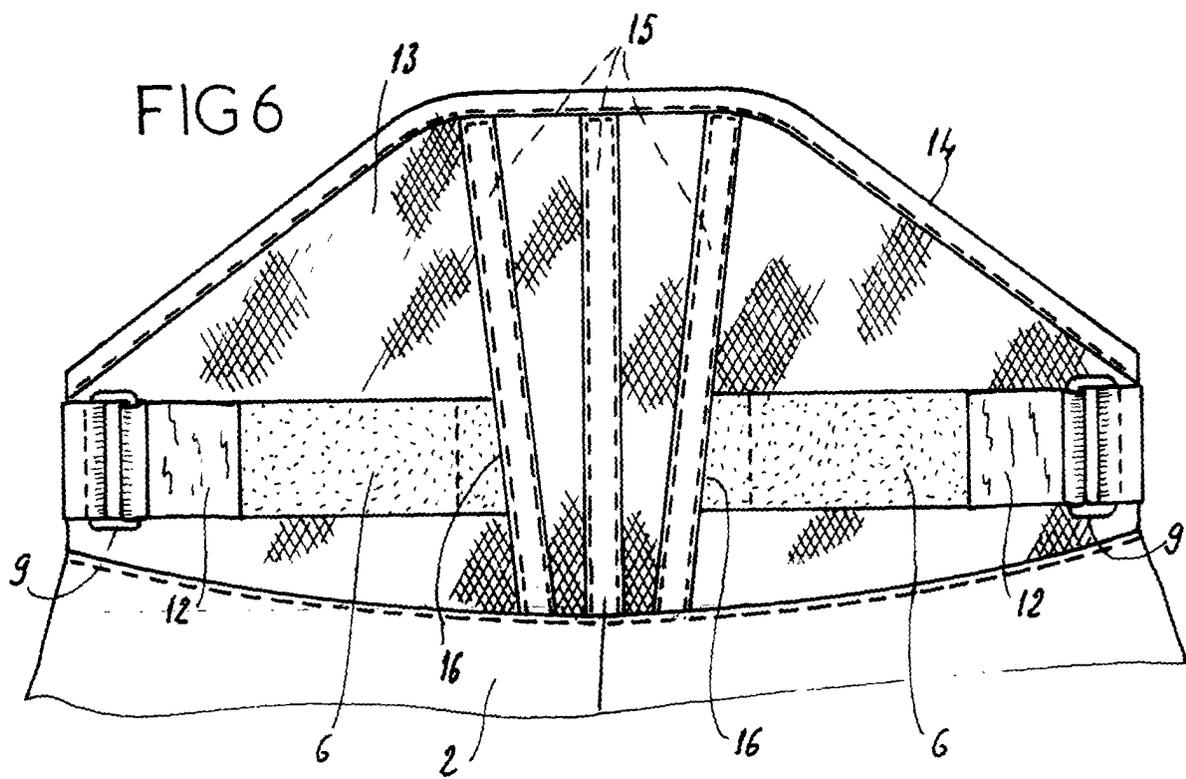


FIG 2









Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 42 0048

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	US 2 233 136 A (E. LARSON) 25 février 1941 (1941-02-25) * page 1, colonne 1, dernier alinéa - colonne 2, alinéa 1; figures 1-3 *	1	A41F9/02
A	US 2 847 677 A (W. ROBERTSON) 19 août 1958 (1958-08-19) * colonne 1, ligne 54 - colonne 2, ligne 24; figures 1-3 *	1	
A	US 5 598 586 A (D. C. MUNJONE) 4 février 1997 (1997-02-04) * colonne 5, alinéa 2 - alinéa 3; figures 3-5 *	1	
A	DE 25 09 010 A (TEXTIELWERK H. A. NIERHAUS) 16 septembre 1976 (1976-09-16) * page 4, dernier alinéa - page 5, alinéa 1; figure 2 *	1,3	
A	US 4 800 595 A (R. J. ASKEW) 31 janvier 1989 (1989-01-31) * colonne 2, ligne 14 - colonne 3, ligne 35; figures 1-4 *	1,2,4	
A	FR 2 702 934 A (S. WIZMAN) 30 septembre 1994 (1994-09-30) * revendications 1-4; figures 1-3 *	1	
A	GB 1 110 699 A (GOTTLIEB BINDER KOMMANDITGESELLSCHAFT) 24 avril 1968 (1968-04-24)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A41F A44B A41D
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	25 mai 2001	Garnier, F	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 42 0048

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-05-2001

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2233136 A	25-02-1941	AUCUN	
US 2847677 A	19-08-1958	AUCUN	
US 5598586 A	04-02-1997	AUCUN	
DE 2509010 A	16-09-1976	AT 352048 B AT 128976 A BE 839062 A SE 408993 B SE 7602764 A	27-08-1979 15-02-1979 16-06-1976 23-07-1979 02-09-1976
US 4800595 A	31-01-1989	CA 1294739 A	28-01-1992
FR 2702934 A	30-09-1994	AUCUN	
GB 1110699 A	24-04-1968	BE 677900 A DE 1460048 A FR 1471674 A NL 6603520 A	01-09-1966 23-01-1969 25-05-1967 19-09-1966

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82